

## PROCES-VERBAL

### Séance du 10 Juillet 2023

L'an 2023 et le 10 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
SOUCHET DAVID MAIRE

**Présents** : M. SOUCHET DAVID, MAIRE, Mmes : CHARRUE BERNADETTE, JARRET JEANINE, MICHAUD JACQUELINE, MM : CHENU JEAN-YVES, COPIN FRANCOIS, DEVOUCOUX PAUL-EDOUARD, OUZE BERNARD

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HANQUIEZ HUBERT à M. COPIN FRANCOIS

Nomination Secrétaire de séance : Mme Jacqueline MICHAUD

Début de séance 19h00.

Le Maire ouvre la séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion 27/03/23

Jeanine Jarret prend la parole elle n'approuve pas 4 phrases,

- Surveillance carrière : Jeanine Jarret n'est pas d'accord, succinctement et d'après son texte cité ci-dessous :

« Le maire lui (à Jeanine jarret) rappelle qu'il lui a indiqué dès la première réunion de mandat et régulièrement lors des autres réunions que ce n'était pas la mairie qui avait ce rôle. » Lors de la première réunion de mandat, le 26 mai 2020, contrairement au mandat précédent, il n'a pas été prévu de commission carrière mais aucune information n'a été donnée à ce sujet ce jour-là. Lors de la séance du 12 avril 2021 M le Maire a dit que les commissaires de la Commission Travaux sont commissaires de la Commission Carrière. Lors des séances du 2 juillet 2021 et du 28 mars 2022, j'ai parlé de la carrière en présentant mes motivations pour la Commission Travaux, mais rien n'a été dit à ce sujet lors de ces deux séances par M le Maire. Je n'ai eu aucune réponse à ma question clairement posée dans un courrier officiel à M le Maire daté du 14 mars 2022 : «si ce n'est pas à la commune d'assurer ce suivi et contrôle alors qui le fait ?». C'est seulement le 25 novembre 2022, lors de la réunion « Comité consultatif de suivi de l'environnement » auquel j'ai assisté que j'ai compris que c'était la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) qui surveillait les activités de la carrière.

Le maire répond que le procès-verbal reprend les échanges de la réunion même si elle n'est pas d'accord avec le contenu.

- SMAEP

Jeanine Jarret n'est pas d'accord avec la phrase du Procès-verbal en en faisant la critique suivante :

SMAEP (Syndicat mixte d'Adduction d'Eau Potable de Nérondes) « ...Elle (Jeanine Jarret) aurait voulu une discussion de cette nomination lors d'un conseil municipal. Le maire lui indique qu'elle a assisté au conseil communautaire où il y a eu le vote pour la désignation des délégués et qu'elle n'a manifesté aucune volonté particulière avant et après. « Le 27 mars 2023 je n'ai pas dit que je souhaitais une discussion mais une information et une possibilité de dire à un moment ou à un autre que j'étais intéressée et candidate. Lors de la séance du 16 déc. 2022 un échange a eu lieu suite à ma question sur le SMAEP mais rien n'a été écrit dans le procès-verbal. Je me suis donc adressée au Président du SMAEP qui m'a informée que la CDC Pays de Nérondes ayant pris la compétence eau potable, c'est elle qui désigne les délégués mais ceux-ci sont proposés par le délégué communautaire qui, à Chassy, est le maire. Il est bien évident que lorsque l'on assiste à une séance du conseil communautaire en tant que spectateur on ne peut strictement pas intervenir ni manifester de signes d'opposition ou d'approbation. Que pouvais-je faire après le vote en conseil communautaire de la désignation des délégués des communes au SMAEP ?

Le maire lui répond qu'elle a assisté à la réunion de nomination du conseil communautaire.

La Rocherie : Jeanine Jarret n'est pas d'accord avec le Procès-verbal, elle cite :

« Il (M le Maire) précise que le changement de gouvernance de l'Ehpad a déjà été abordé à plusieurs reprises lors des conseils précédents et qu'il avait été décidé que la commune ne proposerait pas d'administrateur. « Je ne vois pas lors de quelles séances de conseil municipal a été abordé le changement de gouvernance de l'Ehpad ni quand a été prise la décision de ne pas proposer la commune en tant qu'administrateur. En effet, c'est le 20 juillet 2022, lors d'une AG extraordinaire, que l'Association La Rocherie a voté son adhésion au groupe MBV Union ainsi que la réforme de ses statuts. Lors de la séance du conseil municipal du 16 déc. 2022 j'ai posé la question au sujet du courrier d'information qui avait été envoyé à toutes les communes qui avaient des délégués au conseil d'administration de l'association et dont je souhaitais connaître le contenu. »

Budget 2023 : Jeanine Jarret reproche ne pas avoir assez discuté des investissements. Elle reproche qu'elle a perdu son temps à la réunion de préparation du budget 2020 car rien n'était préparé. Et puis reproche : « J'ai en effet assisté à la seule réunion de la commission Budget pour préparer le budget 2023 et des modifications ont été apportées aux sommes prévues en investissement mais celles-ci avaient été décidées en amont : par qui ? quand ? lors de quelles réunions ? J'avais des propositions à faire pour de petits projets, réalisables compte tenu de nos capacités financières, et je ne vois pas quand j'aurais pu les faire... »

Mme CHARRUE rappelle qu'il y a bien eu une réunion de préparation où Mme JARRET a assisté et une réunion du Conseil où de nouveaux échanges ont eu lieu.

M. Le Maire signifie à Mme JARRET qu'elle était à la commission budget où elle a pu exprimer son avis. Il rappelle que les investissements ont été modifiés plusieurs fois et y compris le jour du Conseil, rien n'était prêt.

Le Maire rappelle à Jeanine qu'en 2020, elle reprochait que le budget n'était pas assez préparé avant la réunion et qu'aujourd'hui elle reproche qu'il y avait déjà des sommes inscrites avant la préparation.

Monsieur le Maire appel au vote de l'approbation du Procès-verbal du 27 mars 2023

Le résultat est : 1 abstention et 8 pour. Le procès-verbal du 27 mars 2023 est approuvé.

2/ Monsieur le Maire propose 3 ajouts à l'ordre du jour :

- SDE
- Taxe
- Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Accord est donné pour les 3 ajouts à l'ordre du jour.

3/ Remboursement du sinistre du camion de pompier route de la Charité pour un montant de 1320 moins 250€ de franchise :

Il s'engage une discussion sur la franchise du remboursement du dommage, le tiers étant identifié. Le remboursement est à surveiller.

Monsieur le Maire appel au vote de la délibération 2023\_24

Le résultat est à l'unanimité 9 pour. La délibération 2023\_24 est approuvée.

#### REMBOURSEMENT SINISTRE

Réf : 2023\_24

Le Conseil Municipal accepte les remboursements de GROUPAMA concernant :

- le sinistre route de la charité du 30.08.2022 pour un montant de 191.10 € pour l'achat de "spirées » ; 1070 € (1320 € moins 250 € de franchise) pour le remplacement de balise....

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4/ Modification de l'intitulé de deux des compétences optionnelles d'actions sociales d'intérêts communautaire. DM 2023\_23

Lecture est faite.

Monsieur le Maire expose et met au vote la Délibération modificative 2023\_23

Le résultat est à l'unanimité 9 pour. La délibération 2023\_23 est approuvée.

#### MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Réf : 2023\_23

#### **Modification de l'intitulé de deux des compétences optionnelles d'action sociale d'intérêt communautaire**

Monsieur le Maire informe de la délibération n°D\_2023\_033 en date du 25/05/2023 de l'assemblée communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes approuvant la modification de l'intitulé de deux des compétences optionnelles d'action sociale d'intérêt communautaire :

- *Gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement*
- *Elaboration et mise en œuvre d'un Contrat Educatif local à l'intention des écoliers et des collégiens de la communauté de communes, concernant les activités extrascolaires et périscolaires.*

Remplacé par :

- *Détermination, mise en œuvre et conduite d'une politique communautaire en matière d'Enfance/Jeunesse, en partenariat avec les acteurs impliqués et en lien avec les dispositifs contractuels de la CAF et de la DDETSPP*
- *Création, gestion et animation d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sur les temps périscolaires (exception faite des accueils avant et après la classe) et extrascolaires à destination des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans*

En vertu des articles L5211-17 et suivants du CGCT, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à réception de la notification pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

En conséquence, il est proposé d'accepter la modification telle que proposée.

Après délibération, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des statuts comme suit :
  - Les termes :
    - *Gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement*
    - *Elaboration et mise en œuvre d'un Contrat Educatif local à l'intention des écoliers et des collégiens de la communauté de communes, concernant les activités extrascolaires et périscolaires.*
  - Sont remplacés par :
    - *Détermination, mise en œuvre et conduite d'une politique communautaire en matière d'Enfance/Jeunesse, en partenariat avec les acteurs impliqués et en lien avec les dispositifs contractuels de la CAF et de la DDETSPP*
    - *Création, gestion et animation d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sur les temps périscolaires (exception faite des accueils avant et après la classe) et extrascolaires à destination des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans*
- Charge Monsieur le Maire de transmettre copie de la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

5/ Il s'engage une discussion sur la prise de compétence de l'assainissement collectif par la CDCPN seules sont concernées les communes : Ourouër, Nérondes, Bengy. Il faudra probablement voter ou pas le financement d'une étude « état des lieux » Ce n'est pas à l'ordre du jour des délibérations.

6/ Reprise d'impôts (taxe d'habitation) du trop-perçu : 1432€

Monsieur le Maire expose et met au vote la Délibération modificative 2023\_26

Le résultat est à l'unanimité 9 pour. La délibération 2023\_26 est approuvée.

DECISION MODIFICATIVE

Réf : 2023\_26

Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative comme suit :

Compte 61521 : - 1432.00 €

Compte 739118 (chapitre 014) : + 1432.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

7/ Délibération Modificative pour l'amortissement d'une facture de réparation du SDE. DM2023\_25

Il s'agit de la réparation de l'éclairage du passage piétons sur la traversée de Déjointes. L'amortissement est de 108€ par an

Monsieur le Maire expose et met au vote la Délibération modificative 2023\_25

Le résultat est à l'unanimité 9 pour. La délibération 2023\_25 est approuvée.

#### DECISION MODIFICATIVE

Réf : 2023\_25

Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative comme suit :

Compte 61521 : - 108.00 €

Compte 681 (042) : + 108.00 €

Compte R 165 : - 108.00 €

Compte R 2804182 (040) : + 108.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

8/ Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux. DM 2023\_27

Monsieur le Maire lit la motion et la met au vote.

Le résultat est à l'unanimité 9 pour. La délibération 2023\_25 est approuvée.

#### MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Réf : 2023\_27

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

A ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir-comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le Conseil Municipal de Chassy (cher) forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

9/ Questions diverses :

Jeanine Jarret a fourni une liste de questions :

Un poste informatique (aide d'une subvention France Relance) a été récemment installé à la mairie de Chassy. Quand sera-t-il opérationnel ? Comment est-ce que ça va fonctionner ?

La réponse est : Le poste informatique est installé un essai est prévu avec le France Service de Sancoins. Le déroulement est conforme au projet qui a permis d'obtenir la subvention.

Quand va-t-on voter les subventions aux associations ? Comme l'année dernière je souhaite que tous les élus du conseil municipal soient informés de toutes les demandes avant le débat sur les attributions.

La réponse est : Doris collecte les demandes de subventions dans une pochette, la commission affaires sociales étudiera avant le prochain conseil les demandes.

Compte tenu de la difficulté d'obtenir le quorum (document joint) dans différentes réunions de Comités Syndicaux (SDE, SIRVAA, SMAEP...) ne serait-il pas possible de remplacer celui de nos deux délégués titulaires de la commune de Chassy au SMAEP très souvent absents et non remplacé par le suppléant. Cela s'est fait dans une autre commune de la CDC Pays de Nérondes pour des commissions extra-communales.

La réponse est : les délégués sont quelques fois absents et s'engagent à prévenir leurs suppléants lors de leur absence.

Le Président du SIRVAA a parfois une difficulté à trouver une salle au centre du Territoire du Syndicat étendu sur 90 km sur toute la longueur de la Loire ? Est-il possible de proposer une salle des fêtes de Chassy pour une réunion ? Si la réponse est « Oui » est-ce que ça sera gratuit ?

La réponse est : La salle est prêtée aux syndicats sur demande, si la commune n'en supporte pas le coût (hivers notamment).

Comment la municipalité de Chassy (partenaire de l'opération) participe-t-elle aux ateliers Pierre sèche du Pays Loire Val d'Aubois ?

Les conventions ne sont pas signées avec les communes mais directement avec le particulier.

Chaque année l'association Aubois de Terres et de Feux envoie un exemplaire de la (ou des) revue qu'elle publie à toutes les mairies pour l'information des administrés. A la mairie de Chassy comment ces revues sont-elles mises à disposition des gens ?

A réponse est : La revue Aubois de Terres et de Feux. La revue est disposée devant l'accueil de la mairie, chacun peut la consulter.

Pourrait-on voter (document joint) la « Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux » comme cela s'est fait à la CDC Pays de Nérondes et dans de très nombreuses autres communes ou collectivités ?

La réponse est : Elle est maintenant votée.

Les travaux prévus : A ce jour quels travaux prévus en 2023 dans notre commune ont-ils déjà été réalisés ? Que reste-t-il à faire ?

Rue de l'abreuvoir : Les travaux sont prévus fin Août.

Déjointes suite à l'accident : Les travaux sont terminés depuis peu.

Route de la Grignauderie : La route de la Grignauderie est terminée.

Les stores de la salle des fêtes : Nous avons un premier devis de 10000€, un autre de 5800€. Une discussion s'engage sur le bien fait ou non de remplacer les stores par des volets. La discussion permet de valider le fait de rester sur des stores. Un autre devis sera demandé pour les stores.

La séparation des placards de la cuisine de la salle des fêtes sera faite mi-août. Ainsi que le placard de la salle des associations pour sécuriser la confidentialité lors de l'usage de l'ordinateur France Services.

Les « trous » route de Bouy et à Druges : Nous devions le faire en interne mais par le manque de temps nous avons un devis de TPL et en attente du devis de Thibault.

Réfection des logements de l'école et de la poste : Une étude est en cours. Le premier RDV a eu lieu la semaine dernière. Le second aura lieu début Août avec un architecte et un thermicien. Ils ont promis un compte rendu avant fin septembre.

Il est à préciser qu'en ce moment les artisans et entreprises sont difficilement joignables, qu'elles mettent du temps à répondre aux devis et à exécuter les travaux.

Remplacement de Michel Werner : où en est-t-on ?

Un cantonnier est à l'essai en intérim. Le souhait de deux mi-temps est maintenu. La saison prochaine sera anticipée (espace vert). Appel sera fait à des entreprises si la mairie manque de mains d'œuvre en interne.

Délégation des deux adjoints

Les arrêtés de délégations sont consultables au secrétariat de la Mairie.

Autre question de Jeanine Jarret sur la gestion de la canicule.

La réponse est : Une liste est tenue à jour à la mairie. Mais nous ne sommes pas en canicule.

Le conseil est levé 20 h 54.

En mairie, le 11/07/2023  
Le Maire  
M. SOUCHET D.



Le secrétaire  
Mme MICHAUD J.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michaud", written over a horizontal line.